

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Présents : M. PADILLA, maire

MM. BERERD, CARNEIRO, DENOYELLE, LOISON, MAQUIN, MARTINEZ, MECHIN.

Mmes BILLARD, DESBRUS, DUFOUR, LACOMBE, LEGLISE, OLIVIER, PIERREDAVIGNON, ROCHE.

Excusé : M. JACQUET (a donné pouvoir à M. MECHIN)

Absent : M PREVOT

Unanimité : X voix.

Le procès verbal de octobre a été validé avec 3 abstentions.

Mme LEGLISE est nommée secrétaire de séance

M. le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour :

1/ Subvention 2015 – Club de Football

M. le Maire explique qu'en séance du 8 juin, la commission vie associative avait proposé d'allouer une subvention de 3.800€ à sud Azergues Football, on avait décidé de reporter le vote de cette subvention en attendant les suites données à la demande d'intégration de la commune au SIVA.

Madame Pierre-Davignon précise que ce montant n'avait pas proposé mais qu'il était budgété en attendant la mise en place de la structure.

Pour cette année, le SIVA n'a pas souhaité que Chessy intègre sa structure. tre temps la commune de Chessy a reçu la demande de subvention du club de Football pour 5.000€, la commission ayant prévu 3.800€ ce qui correspond à la somme qui avait allouée l'année dernière, M. le Maire propose de reconduire le même montant de subvention que l'année dernière tel que prévu initialement à Sud Azergues Football.

Le SIVA a refusé l'intégration de Chessy dans sa structure pour des raisons financières, ils ne voulaient pas surdimensionner la participation de Chessy, ils ont un budget global et le divisent par le nombre d'habitants, en fonction du nombre d'habitants de Chessy la participation communale

Chessy a donc toujours le même club de football et au niveau gestion des espaces sportifs, on va faire comme avant. La subvention proposée permettra de soutenir le Club de Foot pour les 300 adhérents de Chessy qui participent à cette activité.

Chatillon participe au SIVA, le montant est donc supérieur puisque cette participation intègre tous les frais de gestion du club.

Notre subvention ne couvre pas les consommables (l'eau, le gaz, l'électricité, les salaires) qui restent à la charge de la communes, des calculs doivent être affinés pour revoir le montant de notre éventuelle participation au SIVA l'année prochaine.

Vote pour la subvention de 3800€, adopté à l'unanimité.

2/ Réalisation travaux d'amendes de police 2014

Lors de notre séance du 16 juin, le conseil avait décidé de solliciter le Département du Rhône afin de recevoir une partie des amendes de police en faveur des opérations de sécurité routière pour les travaux suivants :

- aménagement pour les personnes à mobilité réduites, trottoir rue des Ajoncs, parking de l'école, sécurisation de deux carrefours et trottoirs avenue du stade ;
- le montant de ces travaux s'élève à 14.177,12€
- il a été alloué à la commune une subvention de 3.568€

La préfecture nous demande aujourd'hui qu'une délibération soit prise indiquant que les travaux ont été exécutés et que la commune a perçu une subvention pour ses travaux.

Vote précisant que les travaux ont été exécutés et que la commune a perçu une subvention pour ses travaux de 3.568€ - adopté à l'unanimité.

3/ Resto du Cœur - demande de subvention

Le Maire expose : les Resto du Cœur sollicitent une subvention

Le Maire propose vu le règlement voté concernant l'allocation de subvention de ne pas allouer de subvention aux Resto du Cœur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas allouer de subvention aux Resto du Cœur.

4/ MFR de Anse - demande de subvention

Le Maire expose : la MFR de Anse sollicite une subvention

Le Maire propose vu le règlement voté concernant l'allocation de subvention de ne pas allouer de subvention à la MFR de Anse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas allouer de subvention à la MFR de Anse.

5/ MFR de Saint Laurent de Chamousset - demande de subvention

Le Maire expose : la MFR de Saint Laurent de Chamousset sollicite une subvention

Le Maire propose vu le règlement voté concernant l'allocation de subvention de ne pas allouer de subvention à la MFR de Saint Laurent de Chamousset.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas allouer de subvention à la MFR de Saint Laurent de Chamousset.

- 6/ MFR de Neuvy-le-Roi - demande de subvention
Le Maire expose : la MFR de Neuvy-le-Roi sollicite une subvention
Le Maire propose vu le règlement voté concernant l'allocation de subvention de ne pas allouer de subvention à la MFR de Neuvy-le-Roi.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas allouer de subvention à la MFR de Neuvy-le-Roi.
- 7/ DIA du mois : 3 biens : Montée des Puits, Route de vallée, lieu-dit Les Bruyères :
Pas d'exercice du droit de préemption par la Mairie.
- 8/ Rapport du maire au titre de sa délégation et information et points divers :

Marché extension et réhabilitation groupe scolaire

Tous les lots ont été attribués excepté les lots 3, 3b et 8 qui ont été relancé car infructueux la première fois.

L'estimation des travaux était à 464.531€ après presque négociation, on arrive à 430.000€, on reste dans l'enveloppe budgétaire et les travaux devraient démarrer en décembre par l'agrandissement de la couchette, M. le Maire remercie la commission d'Appel d'Offres car de nombreuses entreprises ont été reçues et aussi le travail du secrétariat ensuite pour traiter les dossiers.

Création commune nouvelle

Suite au conseil municipal du 26 octobre, Monsieur le Maire avait fait savoir les décisions du conseil municipal à la commune du Breuil ainsi qu'à Châtillon.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Maire de Châtillon.

« M. le Maire et chers collègues, M. les conseillers municipaux,

Le conseil municipal de Chatillon se réjouit de votre volonté de lancer une réflexion sur un projet de Commune Nouvelle.

Nous suggérons d'attendre la formation destinée à l'ensemble des élus qui doit être organisée par la Communauté de Communes pour mettre en œuvre le groupe de travail dont le premier objectif sera de définir une méthode {M. le maire rajoute : effectivement lors du dernier bureau des maires comme tout le monde se pose des questions sur l'ensemble de la communauté, Messieurs Pessieur, Pacoud, Pommeret ont proposé de mettre en place une formation à destination de tous les conseillers municipaux des 34 communes ; donc ce que nous suggère le conseil municipal de Chatillon, c'est d'attendre que cette formation ait eu lieu} ; il semble nécessaire d'organiser rapidement une réunion de l'ensemble des élus municipaux concernés par le périmètre du projet :

- le 1^{er} enjeu est en effet de définir un périmètre d'étude pour cette future collectivité, ce qui ne pourra se faire qu'en concertation avec les communes limitrophes,
- enfin, il conviendra sans doute de réévaluer le projet de centre technique intercommunal en fonction du nouveau périmètre définit. »

M. le Maire résume que la commune de Chatillon nous demande d'attendre la formation qui doit être organisée pour créer des groupes de travail mais d'organiser rapidement une réunion de l'ensemble des élus municipaux concernés par le périmètre du projet ce qui ne pourra se faire qu'en concertation avec les communes limitrophes : les conseillers questionnent se demandent « quel est le périmètre du

projet ? », « quelles sont les communes limitrophes ? », « quelle est la date de la formation ? » ...

Ce qui rend la compréhension de ce courrier peu aisé et rajoute aux incertitudes le fait que le projet de centre technique se trouve en suspens, du fait qu'il est intercommunal, il n'est peut-être pas adapté à la taille du futur nouveau périmètre ; sauf que pour garder notre caserne des pompiers, nous avons la pression du SDIS pour rendre à la caserne les m2 utilisés par les services techniques.

A la fin du forum. M. Marconnet a dit qu'il avait envoyé un courrier au Maire du Breuil et qu'il avait reçu une réponse en forme de fin de non recevoir.

M. Lafay, maire du Breuil, a dit à M. Padilla que sa commune n'envisageait plus de fusion avec la commune de Chessy.

A cet instant, si on ne peut pas se regrouper à des communes du nord, de l'est ou de l'ouest, il ne reste que le sud... Voilà où on en est aujourd'hui, M. le Maire dit qu'une réponse va être faite à Chatillon, en disant qu'on va attendre la formation et demander quels sont élus qui doivent se réunir puisque le périmètre n'est pas défini...

Certains font part de conversations entendues dans des réunions, le sujet des fusions est souvent abordé, il se dit que Le Breuil est en recherche avec des communes comme Legny, Sainte Paule, Oingt, depuis notre réponse du 26 octobre. Or il semblerait que ces discussions aient eu lieu bien avant le 26/10 ; mais il y a des discussions de partout...

M. le Maire précise que le refus du conseil municipal de fusionner immédiatement avec le Breuil nous incombe et que nous ne pouvons pas nous dédouaner de cette décision en argumentant des discussions de part et d'autres dans des réunions avec plein d'acteurs où les discussions vont bon train.

Il y a 15 jours, si nous avions donné notre accord, ce serait sur le bureau du sous-préfet, et ce serait entériné, ce point est clos.

Aujourd'hui, par rapport au Breuil, c'est nous qui avons décidé de ne pas fusionner tout de suite.

Alain Durand intervient et s'étonne qu'il y a 6 mois on ne parlait de fusion de communes et que d'un seul coup ce sujet surgit, qu'aucune discussion au niveau politique n'ait été démarrée, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas eu de discussion sur les raisons qui nous pousseraient à fusionner alors qu'on est en train de faire plein de regroupement de partout, de communauté de communes, rien n'est stable, et que ce qui est à la base, on va le déstabiliser. On n'a pas terminé les fondations de notre nouvelle communauté de communes, cela semble une aberration que tout le monde veuille fusionner. Le seul intérêt que nous aurions de ne pas fusionner, c'est qu'au milieu de ces groupes qui nous phagocytent et nous englobent, la seule manière de se défendre est de garder notre identité, c'est-à-dire garder notre commune telle qu'elle est, il n'y a peut-être qu'avec Chatillon, où cela fait 30 ans que l'on travaille ensemble et que l'on fait des choses en commun et que ce sont deux villages proches.

Ce n'est pas en six mois que l'on va révolutionner le territoire, parce que globalement, on n'a aucun intérêt à le faire Si on veut se défendre à l'avenir on doit garder son identité.

La seule chose qui aurait pu être intéressante, c'est de se rapprocher de Chatillon, certes, elles ne sont pas gérées de la même façon, sur le plan pratique on a deux

communes qui se touchent presque alors qu'avec le Breuil, on ne se ressemble pas du tout, c'est une commune purement rurale.

M. T. Padilla rappelle à M. A. Durand que ces remarques avaient déjà été faites par les conseillers lors de précédents conseils, notamment celle du 26/10. Il rappelle aussi qu'il s'est trompé au moment des discussions concernant les fusions des 4 communautés de communes pensant que ça ne se ferait pas et cela s'est fait, malgré toutes les réunions qui ont eu lieu au niveau de la ComCom Beaujolais Pierres Dorées, où plus de la moitié des élus pensaient que ça n'aurait pas lieu... et deux ans après, c'était fait ! à l'époque on était la 3^{ème} commune la plus importante avec 3 délégués, nos voix avaient du poids, depuis le résultat est que maintenant on se retrouve mariés à 34 communes, avec des communes comme Anse qui ont 7 délégués, et malgré l'énergie qui est déployée pour être présent et se faire entendre, et bien c'est plus difficile.

Ensuite, vous savez que il y a eu la fusion des régions, nous sommes désormais Auvergne/Rhône-Alpes, il n'y aura plus au 13 régions en France. Il y a encore un nouveau mouvement de fusion de communautés de communes, projet de fusion de l'agglomération de Villefranche et la communauté de l'Ouest Rhodanien qui part de Sarcey jusqu'à Thizy, Cours-la-Ville... Et de ce fait, le préfet a transmis un projet d'ici à début 2020, la communauté de l'Ouest Rhodanien, l'agglomération de Villefranche et nous allons nous marier et il y a des communautés du Rhône qui vont se marier avec celles de l'Ain, qu'est-ce que cela veut dire ? Demain, le département disparaît, la gouvernance administrative politique va se faire avec l'Etat : 13 grosses régions, des communautés de communes et des communes ; nous sommes à peu près 50.000 habitants, la communauté de l'Ouest Rhodanien 50.000, Villefranche 75.000, soit un total de 175.000 h.

A venir, la redéfinition des pouvoirs de décision : l'Etat, la Région, la Communauté de Commune ET la Commune.

Dans une intercommunalité de 175.000 habitants, une commune de 1900 pèsera très peu, c'est mon analyse, un rdv doit avoir lieu avec le sous-préfet pour échanger à ce propos, car la commission qui a décidé de proposer la fusion des 3 communautés de communes ne s'est pas proposé sur un schéma concernant les communes donc on n'a pas d'obligation, c'est vrai.

A. Durand confirme qu'il adhère complètement à cette analyse, il faudrait redéfinir la commune, on va se regrouper de plus en plus pour avoir un poids, il faudrait que la communauté de communes redéfinisse la « commune » puisque son rôle n'est-il pas d'être au plus près des concitoyens, la voirie, l'électricité ne lui incombent pas par exemple. Le plus gros des budgets en fonctionnement, en dehors des travaux qu'on a pu réaliser, c'était l'école, depuis le nouveau gouvernement, les rythmes scolaires, la transformation de l'accueil du matin de péri-scolaire en extra-scolaire, la transformation du mercredi après-midi.... Cela fait que l'on gère de plus en plus, mais on gère principalement en direct : l'école et les activités qui ne sont pas centre de loisirs ; après on passe par des syndicats pour le reste, quoi qu'il en soit, si on n'est pas représenté, un courrier reçu de M. le Préfet, la compétence de l'assainissement qui était communale va devenir intercommunale que la compétence de l'eau va devenir intercommunale au 1^{er} janvier 2020. Oui la commune a perdu des compétences et on en garde d'autres, mais on voit bien, ayant vécu les 2 organisations différentes de l'ancien périmètre de la communauté de communes où on était parmi les plus importantes et le nouveau à 34 communes, on ne nous entend pas...

Oui, on va répondre à Chatillon, pour le Breuil, on verra ce qu'il se passe... On subira peut-être à un moment une décision du sous-préfet.

M. A. Durand, se demande, qu'est-ce qu'on veut dans nos communes ? Il faut une réflexion commune sur l'avenir, qu'est-ce qu'on veut défendre comme vie dans nos communes ?

TP dit que ses réponses sont écrites quand on fait une charte quand on fait une fusion de communes. Mais le temps s'accélère. Il faut faire un projet, mais il faut se connaître, apprendre à se connaître, a-t-on le temps d'apprendre à se connaître ?

Thierry Loison rappelle que l'urgence dans laquelle nous étions le 26/10 était dictée par la possible perte de dotation de 29000 € pour 2016 qui ne serait pas appliquée si nous fusionnions avant le 31/12. Mais il semblerait depuis que le délai soit reporté au 31 mars, cette information n'a pas été confirmée à la mairie et devra l'être. Il estime que le message à rapporter au Breuil que les conseillers municipaux ont dit non à une décision dans l'urgence, mais oui à une étude commune pour la mise en place de ce projet de fusion.

Yves Méchin prend la parole et exprime son inquiétude suite aux traces laissées suite au conseil municipal du 26 octobre, on a voté il faudrait respecter cette décision mais il aurait au moins fallut se réunir se présenter, discuter pour se connaître, on ne connaît pas le maire.

Thierry Padilla imaginait que suite à beaucoup de réunions, au fait que cela fait 8 ans que l'on se fréquente tout n'est pas définit et tout n'est pas perdu, on va reposer au Breuil de rediscuter...

Agnès Davignon pense que le report au 31 mars ne changera rien aux réalités des communes, notamment concernant la dette de Chatillon.

Alain Durand se plaint du manque de volonté politique sur le plan territorial. On ne sait pas à l'avance ce qui va se passer.

Chatillon a confirmé qu'ils n'étaient pas pressé de fusionner, voire même pas avant 2020, a reçu positivement le message du conseil, en confirmant que oui ils ont une dette trop lourde, oui on a de la trésorerie et on en fait rien, vous avez raison, on va travailler dessus.

Un courrier doit être transmis aux 5 communes alentours pour leur proposer de travailler ensemble à un rapprochement (Le Breuil, Châtillon d'Azergues

- Bagnols, Frontenas ; Moiré

Un conseil municipal extraordinaire aura lieu le 23 novembre, suite au rendez-vous avec le sous-préfet la veille.

Le samedi 21 novembre : Cap génération nous invite à la présentation de son nouveau projet social jusqu'en 2018 de 10h à 16h30.

Remerciements

Le club de l'amitié nous a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention.

Tenue du Bureau de vote pour les élections régionales

Un planning sera transmis aux conseillers municipaux, afin que chacun puisse s'inscrire.

Recensement

Le recensement dans notre commune va démarrer début 2016.

PLU de Chessy les Mines

Monsieur DENOYELLE rappelle que l'enquête publique débute lundi 16 novembre et que la première permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 23 novembre. Il est ensuite porté à connaissance des conseillers les 4 nouveaux avis des PPA reçus en Mairie, dont celui de l'Etat.

1/ La Communauté de Communes donne sans aucun souci un avis favorable

2/ Le Syndicat Mixte du Beaujolais donne également un avis favorable

3/ La C.C.I. du Beaujolais donne un avis favorable sous réserve, ils ne sont pas tout à fait d'accord sur les terrains qui entourent l'usine Mathelin, ils souhaiteraient qu'on les étende en zone UI.

4/ Avis de l'Etat :

- AOP n°1 : le projet n'est pas suffisamment précis quant à la conduite des opérations (l'Etat demande que le projet soit mené globalement) ;
- il demande de préserver les ZNIEF
- rajouter le plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome.

Ces avis seront être pris en compte.

Société IRH

Suite à leur dernière visite lors du conseil d'octobre, la réunion a été un peu houleuse, La société a répondu à la mairie suite aux remarques de André Denoyelle et finalement, ils « s'assoient sur la facture ».

Concernant la Police de l'Eau, nous avons enfin eu un appel de la responsable. Nous devons la recontacter.